

CE Conformité NF EN 14041		U4	
	Réaction au feu	NF EN 13501-1	
	Rapport d'essai		
	Résistance au glissement	NF EN 13893	
	Accumulation charges électrostatiques	NF EN 1815	
	Conductivité thermique	NF EN 12524 (NF EN ISO 10456)	
Avis Technique / DTA		CSTB	
Apte à l'emploi dans les locaux UPEC au plus classés			
	Epaisseur totale	NF EN 428 (ISO 24346)	
	Epaisseur couche d'usure	NF EN 429 (ISO 24340)	
	Masse surfacique totale	NF EN 430 (ISO 23997)	
	Efficacité au bruit de choc déclarée	NF EN ISO 717-2	
Spécifications			
	Classe d'usage résidentiel	NF EN 685 (ISO 10874)	
	Classe d'usage commercial	NF EN 685 (ISO 10874)	
	Classe d'usage industriel léger	NF EN 685 (ISO 10874)	
Conditionnement		Dalles	
Dimensions et conditionnement		25 x 25 cm (4): 40 par carton (2,5 m ²) 50 x 25 cm (4): 40 par carton (5 m ²) 50 x 50 cm : 20 par carton (5 m ²) 50 x 75 cm (4): 8 par carton (3 m ²) 100 x 15 cm (4) : 20 par carton (3 m ²) 100 x 25 cm (4) : 12 par carton (3 m ²)	
	Equerrage des dalles	NF EN 434 (ISO 23999)	
	Stabilité dimensionnelle des dalles	NF EN 669	
	Flexibilité	NF EN 435 (ISO 24344)	
	Poinçonnemment rémanent	NF EN 433 (ISO 24343-1)	
Exigence		≤ 0,10 %	
	Résistance à la chaise à roulettes	NF EN 425 (ISO 4918)	
	Solidité des couleurs à la lumière	NF EN ISO 105-B02	
Exigence		≥ 6	
	Résistance aux taches	NF EN 423 (ISO 26987)	
Comportement électrostatique		NF P 62-001	
Propriétés bactériostatiques		Oui	
	Résistance à la brûlure de cigarette	NF EN 1399	
Résistance au glissement		DIN 51130	
Traitement de surface		R9	
Emissions dans l'air : TVOC* à 28 jours (5)		TOPSHIELD2	
Exigence pour la classe A+		< 100 µg/m ³ - TP** - Niv.2	
REACH (règlement européen)		< 1000 µg/m ³	
		conforme (6)	

(1) Valable sur support bois et incombustible. Convient à la réglementation M3

(2) Ancienne dénomination sous avis technique Marmoleum Dual

(3) Convient aussi pour les locaux U3P3

(4) Format de dalle hors avis technique

(5) Certificat d'émissions envoyé sur demande au service technique tel +33(0)3.26.77.30.55

(6) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH

* TVOC : composés organiques volatils totaux : quantité émise dans l'air intérieur / ** TP : Très performant